



Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 95 0513495
Après du Préfet de la région d'Ile-de-France
Convention de partenariat pour l'utilisation du titre A.P.E. appartenant au CENTRE CANIN de Cast

AGENT DE PREVENTION OPTION EVENEMENTIEL

Le métier d'« agent de sécurité de l'événementiel » consiste à assurer l'accueil, la sécurité des spectateurs et le bon usage d'un lieu, lors de manifestations sportives ou culturelles par une surveillance appropriée.

Les fonctions principales de ce métier sont:

- l'accueil du public en témoignant d'une relation de qualité ainsi que le bon usage d'un lieu
- la prévention et la dissuasion des actes malveillants au titre de la sûreté (détection et analyses des dysfonctionnements)
- l'intervention en situation d'urgence
- l'assistance aux personnes par les premiers secours.

L'agent de sécurité de l'événementiel est capable de :

- appliquer ses connaissances en matière de législation, de réglementation et de codification en usage dans la sécurité d'une enceinte ouverte au public ; exercer ses activités dans le respect des règles professionnelles et déontologiques,
- faire preuve de maîtrise de soi et de réactivité appropriée dans la gestion des conflits,
- contrôler les entrées par vérification des bagages et palpation de sécurité ainsi que réguler les flux,
- repérer un risque, prévenir sa hiérarchie, alerter les secours compétents (police nationale et pompiers),
- agir et réagir en cas de trouble, de danger, d'accident, d'incendie,
- porter assistance, effectuer les premiers secours,
- communiquer et transmettre des informations par oral, écrit, selon des procédures appropriées et avec des moyens techniques (radio, vidéo...).

L'agent exerce ses fonctions :

- soit dans une entreprise pourvue de son propre service de sécurité et/ou sûreté :
 - clubs sportifs (football, rugby...),
 - sociétés gestionnaires d'espaces omnisports et d'équipements sportifs
 - sociétés organisatrices de festivals, de concerts, de spectacles
 - salles de spectacles,
 - équipements sociaux, culturels et touristiques.
- soit auprès des entreprises clientes mentionnées ci-dessus pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention, de sécurité et/ou de sûreté.

Agent de sécurité de l'événementiel
Agent d'accueil et de sécurité de l'événementiel
Stadier

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay
94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 ✉ 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

Réglementation d'activités :

Afin de pouvoir exercer son métier en conformité avec la loi, l'agent de sécurité de l'événementiel doit posséder :

- 1- l'agrément des agents de sécurité pour la palpation de sécurité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages à main (décret n°2005-307 du 24 Mars 2005),
- 2- la preuve de son aptitude professionnelle par une certification (Décret n° 2007-1181 du 03/08/2007),
- 3- la Carte professionnelle, l'autorisation préalable et l'autorisation provisoire des employés salariés d'entreprises privées de sécurité (Décret n° 2009-137 du 09/02/09).,
- 4- l'attestation « Prévention secours civique 1 »,
- 5- le casier judiciaire vierge (2).

Durée de la formation : 140 heures

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 5 types d'épreuves, composantes de la certification :

- 1- Contrôle écrit des connaissances : QCM, plan d'évacuation et rapport d'incident
- 2- Contrôle oral de transmission de consignes
- 3- Evaluation en situation pratique reconstituée sur grille de critères
- 4- Observations en situation de travail réelle
- 5- Attestation PSC

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 📠 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr